

→ Quelques conseils et règles à suivre :

- Ne perturbez pas la tranquillité des animaux
- Refermez les barrières et clôtures derrière vous
- Tenez en laisse vos animaux de compagnie
- Ne sortez pas des sentiers balisés
- Ne faites pas de feu de camp en pleine nature
- Ne laissez aucun débris derrière vous
- Ne cueillez pas de fleurs
- Prévoyez une tenue et des chaussures adéquates !
- Emportez une bouteille d'eau et un chapeau !

→ Ce territoire est utilisé par un ensemble d'usagers.

Il se peut que vous croisie des chasseurs en période de chasse.



→ LE RAGONDIN

Le ragondin est un gros rongeur d'Amérique du Sud. Il a été introduit en France pour sa fourrure à la fin du XIX^e. Echappé des élevages, il s'est fort bien installé dans notre région et provoque de réels dégâts sur les cultures, les berges et le long des chemins. Soyez vigilants !

Recette

La caillebotte



- Préparation : 5 mn
- Cuisson : 5 mn

- Faire tiédir (à 37°C) 1 litre de lait cru, puis le verser dans un saladier.
- Ajouter 3 cuillères à soupe de sucre, 1 cuillère à café de présure, puis mélanger.
- Laisser cailler le lait à température ambiante.

- Puis placer le saladier au réfrigérateur.
- Servir dès le lendemain, très frais, après en avoir découpé plusieurs parts pour en faire sortir le petit lait ou les conserver plus longtemps pour obtenir plus de consistance.
- Déguster selon son goût : saupoudrée de sucre, arrosée de café froid sucré, de lait sucré ou bien encore de fleur d'orange.

Situation géographique



Plus de renseignements...

OFFICES DE TOURISME DU PAYS NÉ DE LA MER

- L'AIGUILLON-SUR-MER 02 51 56 43 87
www.laiguillonsurmer-tourisme.fr / contact@laiguillonsurmer-tourisme.fr
- LA FAUTE-SUR-MER 02 51 56 45 19
www.tourisme-lafautesurmer.fr / contact@tourisme-lafautesurmer.fr
- LA TRANCHE-SUR-MER..... 02 51 30 33 96
www.latranchesurmer-tourisme.fr / contact@latranchesurmer-tourisme.fr
- LUÇON 02 51 56 36 52
www.tourisme-lucon.com / officetourisme.lucon@orange.fr
- ST-MICHEL-EN-L'HERM..... 02 51 30 21 89
www.paysnedelamer-tourisme.fr / contact@paysnedelamer-tourisme.fr

POINT I DU PAYS NÉ DE LA MER

- ST-DENIS-DU-PAYRÉ..... 02 51 28 41 10
poledesespacesnaturels@gmail.com

Sentier pédestre Les Charrières



Pays de la Baie de l'Aiguillon - Luçon

LES MAGNILS-REIGNIERS ET LUÇON

Marais Poitevin



2h40



Route du Communal
à Beugné-L'Abbé



8km



Départ de la barrière
du Communal
des Magnils-Reigniers



Balissage
jaune



Point de départ



Autre point d'intérêt



Aire de pique-nique

**La Maison du Pâtre**

Maison du gardien du communal. Celui-ci surveillait le communal et bénéficiait en plus du gîte, d'un droit de "pacage" (de paître) pour son propre bétail. Logé sur place d'avril à décembre, il aidait également les éleveurs dans leurs tâches quotidiennes.

➔ Entre plaine et marais, ce sentier offre des paysages de prairies bocagères et de milieux ouverts. Le circuit des Charrières (*chemin creux empruntable par une charrette*) longe la plaine calcaire pour vous conduire dans le marais dit «mouillé». Dès le printemps, le Coucou, le Lorient d'Europe et le Bruant jaune vous accompagneront de leurs chants...

❶ La mare ➔ Elle est alimentée par le trop-plein des nappes phréatiques de la plaine calcaire. Ces sources s'écoulent vers le marais pour aller rejoindre l'océan. Le marais est donc la zone d'épandage des crues en hiver qui s'écoulent du bassin versant, en attendant le reflux de la mer.

❷ Les prairies bocagères du marais ➔ Elles sont bordées de frênes, et de saules. Ceux-ci, entretenus en «têtards», permettent une récolte de bois de chauffage tous les 5, 6 ans. Leurs racines consolident les berges des fossés.

❸ L'iris faux-acore ➔ Les fossés qui entourent chaque parcelle sont souvent bordés d'iris jaunes.

❹ L'iris bâtard ➔ Dans les prés, en mai, vous pourrez admirer l'iris bâtard. Cette fleur violette est protégée au niveau régional.

❺ Le canal du Bot Bourdin ➔ Vous longez le canal du Bot Bourdin, creusé à la fin du XIV^es. Brochets, gardons, tanches fréquentent ces cours d'eau. L'anguille y est aussi très présente. Le canal a été réaménagé pour les pêcheurs.

❻ Le Communal ➔ Le marais, sur votre gauche, semble s'étendre jusqu'à l'infini. Cette prairie naturellement inondable du Marais Poitevin est la propriété de la commune des Magnils-Reigniers qui la met à la disposition des éleveurs. Vaches et chevaux s'y côtoient librement pour paître sur 234 ha. Cet espace présente des intérêts multiples pour la nature et l'homme : il assure l'équilibre hydraulique du Marais Poitevin ; a un rôle d'épuration des eaux ; favorise la biodiversité et préserve les paysages.

❼ La grenouillette ➔ C'est un petit nénuphar, paradis des grenouilles vertes nombreuses sur ce secteur. D'où son nom !

❽ La pie-grièche écorcheur ➔ Les prunelliers présents de part et d'autre du sentier servent de reposoir à la Pie-grièche écorcheur. Elle empale sur les épines des arbustes les proies qu'elle attrape. On peut l'observer en été.

❾ Charrière de la Caillebotte ➔ Autrefois, les dames avaient pour habitude d'amener de la "caillebotte" (spécialité fromagère rafraîchissante - Voir recette au dos) à leurs hommes qui travaillaient aux champs.

❿ Plates-formes à cigogne ➔ Protégées depuis 1981, les Cigognes blanches sont faciles à apercevoir entre mars et juin, car elles nichent sur ces plates-formes artificielles, tandis que les Cigognes noires, plus rares, font escales dans le Marais Poitevin en août et septembre.